

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 450

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 4 TER

I. – Rétablir l'alinéa 2 dans la rédaction suivante :

« 1° Au 2° de l'article 44 sexies-0 A, le mot : « onze » est remplacé par le mot : « huit » ; ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 3.

III. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 2° À la première phrase du premier alinéa du I de l'article 1383 D, l'année : « 2022 » est remplacée par l'année : « 2025 » ; ».

IV. – En conséquence, supprimer les alinéas 7 à 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la rédaction de l'article 4 *ter* adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.